



LA RÉUNION!
positive!



AIDE RÉGIONALE A L'ENTRÉE AUX GRANDES ÉCOLES
(+ I.E.P / hors CEP, C.P.P.*, Admissions Parallèles...) SESSION 2018/2019

Lycée :
Professeur référent :
Numéro de téléphone du professeur référent :
Adresse mail du professeur référent :

CANDIDAT (E)		REPRÉSENTANT LÉGAL (SI CANDIDAT MINEUR)	
CIVILITÉ	<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame	
NATIONALITÉ			
NOM			
PRÉNOM			
DATE DE NAISSANCE			
TÉLÉPHONE	0262 069	0262 069	
E MAIL			
ADRESSE (adresse à La Réunion où toutes les correspondances seront adressées) :			
.....			
.....			
.....			

SITUATION SCOLAIRE EN 2018/2019	
ÉLÈVE AU LYCÉE	
CLASSE	
BOURSE DU CROUS	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

PARCOURS DE L'ÉTUDIANT	
2014/2015	
2015/2016	
2016/2017	
2017/2018	

CONCOURS PRÉSENTÉS

ÉCOLES	BANQUES D'ÉPREUVES (HEC, SCIENCES PO...)
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

***C.P.P : Cycle Préparatoire Polytechnique**

DOSSIER À TRANSMETTRE À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE, REMPLI, SIGNÉ ET COMPLÉTÉ DES JUSTIFICATIFS. L'ÉTABLISSEMENT DOIT TRANSMETTRE LES DOSSIERS COMPLETS À LA DIRECTION DE LA MOBILITÉ DE LA RÉGION RÉUNION.

RÉFÉRENT : Monsieur HIVANHOE Alexandre (0262 31 67 87 – alexandre.hivanhoe@cr-reunion.fr)

DATE :	DATE :
SIGNATURE & CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT	SIGNATURE DU CANDIDAT (OU REPRÉSENTANT LÉGAL SI MINEUR)

PIÈCES A JOINDRE AUX DOSSIERS

1. Dossier de candidature 2018/2019 rempli, signé et daté (**écrire lisiblement**)
2. Copie pièce d'identité ou du passeport
3. Copie de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus déclarés en 2017 (rattachement à un foyer fiscal à La Réunion)
4. Copie complète du livret de famille
5. Attestation d'inscription pour l'année académique 2018/2019 dans l'un des lycées de l'Île de La Réunion
6. Relevé d'Identité Bancaire du (de la) candidat (e)
(Pour les mineurs, joindre une attestation sur l'honneur autorisant le versement sur le compte du représentant légal)
7. Convocation à se présenter aux différents oraux
8. Attestation de passage de l'oral de concours

IMPORTANT

L'Aide Régionale A l'Entrée aux Grandes Écoles n'est attribuée qu'une seule fois au cours de la scolarité.

Aide forfaitaire d'un montant de 750€, non rétroactive, attribuable aux boursiers et non boursiers du CROUS et attribuée après le passage de l'oral de concours.

L'Aide Régionale A l'Entrée aux Grandes Écoles vise à favoriser les déplacements et frais divers des étudiants devant se rendre en Métropole pour passer les épreuves orales d'admission aux grandes écoles.

Seuls les candidats inscrits dans un établissement de l'île de La Réunion sont éligibles aux dispositifs « **Aide Régionale A l'Entrée aux Grandes Écoles** » de la Région Réunion (+ IEP/hors CEP, CPP, Admissions Parallèles...).

La date limite de réception des dossiers par la Région Réunion est fixée au 31 juillet 2019.

Aucune dérogation ne pourra être faite pour les dossiers réceptionnés après cette date. Les établissements qui seront fermés pour cause de vacances scolaires doivent donc prendre toutes leurs dispositions afin d'acheminer correctement les dossiers complets à la Direction de la Mobilité.

En règle générale, le délai de paiement pour un dossier complet est de deux mois.

Pour réduire au maximum ce délai de traitement, il est impératif de retourner votre dossier accompagné de toutes les pièces justificatives. Le retard dans la transmission d'un document retarde d'autant le traitement de la demande d'aide régionale mais également l'ensemble de la chaîne de validation de votre dossier.

RENSEIGNEMENT



Guichet Jeunes -
Centre d'affaires Cadjee Bâtiment B
62 bvd du Chaudron - 97491 Sainte Clotilde

Numéro vert : 0 8000 97 400

alexandre.hivanhoe@cr-reunion.fr

aide.guichetjeunes@cr-reunion.fr

www.regionreunion.com – Rubrique Guichet Jeunes